



Accusé de réception en préfecture
050-200067205-20180413-DEL2018-056-DE
Date de télétransmission : 26/04/2018
Date de réception préfecture : 26/04/2018

SEANCE DU 13 AVRIL 2018

Date d'envoi de la convocation : 06/04/2018

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 160

Nombre de votants : 186

(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Luc DUFOUR

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 13 Avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 17 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, BELLAMY Robert suppléant de AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, Gilbert LEBUNETEL suppléant d'ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (jusqu'à 19h50), BARBEY Hubert, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLOU Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, CHARDOT Jean-Pierre (à partir de 17h45), CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain (à partir de 18h10), CUNY Daniel, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien (à partir de 17h30), FAUCHON Patrick (à partir de 17h45), FAUDEMER Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, AUBERT Daniel suppléant de GANCEL Daniel, Daniel BELLAMY suppléant de GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDARD Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN-FLEURY Geneviève (jusqu'à 19h50), GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent (jusqu'à 19h57), HEBERT Dominique (à partir de 17h35), GIROUX Bernard suppléant d'HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel (jusqu'à 18h45), CATELAIN Pierre suppléant d'HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël (jusqu'à 19h40), LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean (jusqu'à 19h37), LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LATROUTE Serge, LE BRUN Bernadette, OLIVIER Patrice suppléant de LE DANOIS Francis, LEMONNYER Florence (à partir de 17h25), LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUVEY Jean-Paul (à partir de 18h07), LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEJAMTEL Ralph, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louisette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric (à partir de 17h30), LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle, MARTIN Serge, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, LEFEVRE Sylvie suppléante de MOUCHEL Jean-Marie (à partir de 17 h 50), NICOLAÏ Michel, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 18h04), ROUSSEAU Roger, ROUSVOAL Camille, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 17h50), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Hélène (à partir de 18h), VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques, VILLETTÉ Gilbert, VILTARD Bruno.

Ont donné procurations :

BASTIAN Frédéric à Dominique HEBERT (à partir de 17h35, à l'arrivée de M.HEBERT)
BAUDIN Philippe à Arnaud CATHERINE
BURNOUF Hervé à Claudine SOURISSE
CAPELLE Jacques à Jacques VIGER
CATHERINE Christian à Régine BESUELLE
CAUVIN Bernard à Martine GRUNEWALD
CAUVIN Joseph à Martial MAIGNANT
CROIZER Alain à Jacques COQUELIN (jusqu'à 18h10)
DELAUNAY Sylvie à Gilbert LEPOITTEVIN
FEUARDANT Marc à Jean-Luc PELLERIN
GODEFROY Annick à Isabelle MARIVAUX
GOSSELIN-FLEURY Geneviève à Benoit ARRIVE (à partir de 19h50)
GOUREMAN Paul à Hervé FEUILLY
GUERIN Alain à Elisabeth BURNOUF
HOULEGATTE Jean-Michel à Christiane HUBERT (à partir de 18h45)
JOUAUX Joël à Jacky MARIE (à partir de 19h40)
JOURDAIN Patrick à Gérard CHEVEREAU
LEBEL Didier à Jean-Pierre CHARDOT (à partir de 17h45, à l'arrivée de Monsieur CHARDOT)
LEFAIX-VERON Odile à LAINE Sylvie
LEGOUPIL Jean-Claude à Philippe ANNE
LERECULEY Daniel à Jean LAGARDE (jusqu'à 19h37, au départ de M.LAGARDE)
LOUISET Michel à Guylaine GODIN
MARTIN Yvonne à Jean HAMELIN
ONFROY Jacques à Hervé FONTAINE
REBOURS Sébastien à Pierre MESNIL
REVERT Sandrine à Guy LECHEVALIER
RODRIGUEZ Fabrice à Anne-Marie GOLSE (jusqu'à 18h04)
ROUSSEL Pascal à Cyril BOURDON
ROUXEL André à Nelly SEBIRE
THEVENY Marianne à Marie-Claude GESNOUIN (à partir de 17h40)
TISON Franck à Sébastien FAGNEN (à partir de 17h30, à l'arrivée de M.FAGNEN)
VARENNE Valérie à Richard DELESTRE
VIGNET Hubert à Louis POUTAS
VIVIER Nicolas à Florence LEMONNYER (à partir de 17h25, à l'arrivée de Mme LEMONNYER).

Excusés :

BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BROQUET Patrick, BUTTET Guy, COLLAS Hubert, DUBOST Michel, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, GIOT Gilbert, GOSSELIN Bernard, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LALOE Evelyne, LAMOTTE Jean-François, LAUNOY Claudie, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEFRANC Bertrand, LEMARÉCHAL Michel, POIDEVIN Hugo, TARDIF Thierry.

Délibération n° 2018-056

OBJET : Pôle de proximité des Pieux – Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Exposé

Le pôle de proximité des Pieux gère depuis plusieurs années ses investissements par le biais d'autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) :

- les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles ne peuvent être révisées ou ajustées que par délibération du Conseil communautaire.
- les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre et la limite des autorisations de programme correspondantes. Les crédits de paiement non réalisés sont reportés sur l'exercice suivant, dans la limite de la durée de l'autorisation de programme.

- l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. La situation des AP/CP donne lieu à un état joint aux documents budgétaires.

Suite aux délibérations n°2017-122 du conseil communautaire du 29 juin 2017 rétrocédant la compétence voirie aux communes et, 2017-266 du conseil communautaire du 07 décembre 2017, portant assujettissement à la TVA du budget annexe de l'assainissement, il convient d'ajuster les autorisations de programme comme suit, les annexes à la présente délibération détaillent les affectations.

Investissements Grand Chantier – AP/CP n° 001-2009 – Modification n° 12

Par délibération n° 2009-099 du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire a créé l'autorisation de programme n° 001-2009 portant sur les investissements labellisés Grand Chantier et a affecté les crédits de paiement correspondants.

La majorité des opérations sont terminées ou en phase d'être réceptionnées. Trois opérations sont encore en cours.

L'annexe 1 ajuste l'autorisation de programme n° 001-2009 et les crédits de paiements par budgets et opérations.

Les ajustements du montant de l'AP portent sur la modification de l'assujettissement à la TVA du budget annexe de l'assainissement.

Bâtiments structurels du Port - AP/CP n° 002-2013 - Modification n° 6

Par délibération n° 2013-078 du 27 septembre 2013, le Conseil communautaire a créé l'Autorisation de programme n° 002-2013 pour répondre à la pluri annualité du projet d'aménagement du port concernant la construction des bâtiments structurels : gare maritime, bureau du port et locaux commerciaux.

Ces travaux ont reçu un début d'exécution fin 2013, tous les bâtiments sont maintenant livrés. Il reste à réaliser les aménagements intérieurs des cases commerciales. Certaines sont attribuées et d'autres sont en cours d'attribution.

Le montant de l'autorisation de programme est inchangé. Les crédits de paiement 2017 non réalisés sont reportés en 2018.

Fonds de concours - AP/CP n° 003-2016 – Modification n° 3

Le Conseil communautaire, le 7 mars 2016, décidait de créer l'autorisation de programme n° 003-2016 pour l'attribution de fonds de concours aux communes dans le cadre de la réalisation des projets communaux dépassant l'intérêt communal, éligibles à la délibération n° 2015-087 du 2 octobre 2015.

Plusieurs communes concernées ont produit les fiches opérations avec leurs dépenses et recettes visées du Centre des finances publiques ou avec des plans de financement actualisés.

Le montant de l'autorisation de programme est inchangé. Les crédits de paiement 2017 non réalisés sont reportés en 2018.

Aménagements de Bourgs - AP/CP n° 004-2016 – Modification n° 3

Par délibération n° 2016-012 du 7 mars 2016, le Conseil communautaire a décidé d'établir une programmation pluriannuelle des aménagements de bourg à réaliser sur le territoire de la

Communauté de communes des Pieux et de créer à cet effet une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 004-2016.

Suite à la délibération n°2017-122 du conseil communautaire du 29 juin 2017 rétrocédant la compétence voirie aux communes, il convient de clôturer l'autorisation de programme n° 004-2016.

Ad'Ap communaux – AP/CP n° 005-2016 – Modification n° 2

Par délibération n° 081-2016 du 30 septembre 2016, le Conseil communautaire a décidé d'aider les communes dans la réalisation de leur Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) et de créer à cet effet une Autorisation de Programme et Crédits de paiement n° 005-2016.

Si la majorité des programmes est en cours, l'avancement n'a pas permis de réunir toutes les conditions nécessaires à l'appel des fonds de concours inscrits en crédits de paiement 2017.

Le montant de l'autorisation de programme est inchangé. Les crédits de paiement 2017 non réalisés sont reportés en 2018.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° 2009-099 du 11 décembre 2009, n° 2010-002 du 28 janvier 2010, n° 2011-003 du 27 janvier 2011, n° 2011-047 du 24 juin 2011, n° 2012-003 du 26 janvier 2012, n° 2013-002 du 14 février 2013, n° 2014-006 du 20 février 2014, n° 2015-005 du 13 mars 2015, n° 2015-112 du 11 décembre 2015 et n° 2016-009 du 7 mars 2016 portant création et modification de l'autorisation de programme n° 001-2009.

Vu les délibérations numéros 2013-078 du 27 septembre 2013, 2014-007 du 20 février 2014, 2014-089 du 20 juin 2014, 2015-008 du 13 mars 2015, 2016-007 du 7 mars 2016 et 2016-125 du 9 décembre 2016 portant création et modification de l'autorisation de programme n°002-2013

Vu les délibérations numéros 2016-011 du 7 mars 2016, 2016-025 du 1^{er} avril 2016, 2016-080 du 30 septembre 2016 portant création et modification de l'autorisation de programme n°003-2016

Vu les délibérations n° 012-2016 du 30 septembre 2016 et 2016-126 du 9 décembre 2016 du Conseil communautaire portant création et modification de l'autorisation de programme n° 004-2016,

Vu les délibérations numéros 2016-081 du 30 septembre 2016 et 2016-124 du 9 décembre 2016 portant création et modification de l'autorisation de programme n°005-2016,

Vu la délibération n° 2017-122 du 29 juin 2017 du Conseil communautaire portant orientation sur la restitution des compétences optionnelles,

Vu la délibération n° 2017-266 du 7 décembre 2017 du Conseil communautaire portant assujettissement à TVA du budget annexe de l'assainissement,

Vu la délibération n° 2017-271 du 7 décembre 2017 du Conseil communautaire portant modification des autorisations de programmes du pôle de proximité des Pieux,

Vu l'avis favorable de la commission de territoire du Pôle de proximité des Pieux,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 187 – Contre : 0 – Abstentions : 14) :

- **Approuve** la modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement tel que présenté aux annexes 1 à 4,
- **Approuve** la clôture de l'autorisation de programme n° 004-2016,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018, du budget principal et des budgets annexes concernés, et seront inscrits aux budgets suivants,
- **Prend acte** que ces autorisations de programme seront ajustées ou révisées sur délibération expresse du Conseil communautaire,
- **Dit** que les crédits de paiement non réalisés seront automatiquement reportés sur l'exercice suivant, dans la limite de la durée de l'autorisation de programme,
- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Prefecture
le : *26/04/2018*
et publication ou notification
du : *20/04/2018*



LE PRESIDENT,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Valentin".

Jean-Louis VALENTIN

PJ : liste des tableaux des AP-CP

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 001-2009 - OPERATIONS LABELISEES GRAND CHANTIER - Modification n° 12

Budget principal (montant TTC)

Opération	Affectation de l'AP	Pour mémoire avant création AP	Déf 2009 099 du 11/12/2009 Création	Déf 2010 002 du 28/01/2010 Modif n° 1	Déf 2011 003 du 27/01/2011 Modif n° 2	Total AP TTC Modif 11 du 07/12/2017	Total AP TTC Modif 12	Cumul réalisé 2009 à 2017	CP 2018 budgétés (Cp2018+ Cp2017 non réalisés) Modif 12	CP 2019
Dépenses		546 498,90 €	16 500 000,00 €	18 721 645,08 €	22 315 617,49 €	39 626 284,39 €	39 614 284,99 €	26 957 767,56 €	2 861 280,65 €	7 522 633,72 €
GC 400 Travaux 5 restaurants scolaires		21 467,39 €	1 850 000,00 €	1 870 000,00 €	1 870 000,00 €	1 657 267,54 €	1 657 267,54 €	1 657 267,54 €		
GC 402 Usine de Teurthéville				67 000,00 €	-67 000,00 €	-8 736,20 €	-8 736,20 €	-8 736,20 €		
GC 403 Parc de stationnement - Les Pieux				1 250 000,00 €	1 071 952,41 €	1 003 131,31 €	1 003 131,31 €	1 003 131,31 €		
GC 404 Gymnase - Flamanville				2 400 000,00 €	2 800 000,00 €	3 563 296,92 €	3 563 296,92 €	3 563 296,92 €		
GC 405 Bourg d'Helleville		525 031,51 €		64 645,08 €	64 645,08 €	64 645,08 €	64 645,08 €	64 645,08 €		
GC 406 Gymnase - Les Pieux				2 250 000,00 €	2 250 000,00 €	2 250 000,00 €	2 250 000,00 €	2 250 000,00 €		
GC 407 Travaux 3 restaurants scolaires				1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	2 123 829,35 €	2 123 829,35 €	2 123 829,35 €		
GC 408 RPI Sotteville				3 050 000,00 €	3 050 000,00 €	3 801 747,15 €	3 801 747,15 €	3 801 747,15 €		
GC 409 Déviation Sud - Les Pieux				3 400 000,00 €	3 400 000,00 €	5 200 000,00 €	5 200 000,00 €	5 200 000,00 €		
GC 410 Parc de stationnement - Flamanville				1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 526 431,96 €	1 526 431,96 €	1 526 431,96 €		
GC 411 Travaux 4 restaurants scolaires				1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €		
GC 412 Subventions d'équipement aux budgets annexes				770 000,00 €	956 020,00 €	1 895 841,50 €	1 883 841,50 €	1 883 841,50 €		
GC 414 Bas de Dielette					2 870 000,00 €	2 167 544,06 €	2 167 544,06 €	2 167 544,06 €		
GC 415 Pôle enfance (Multi accueil + RAM)						3 426 000,00 €	3 426 000,00 €	3 426 000,00 €		
GC 416 Pôle de santé libéral ambulatoire						4 167 000,00 €	4 167 000,00 €	4 167 000,00 €		
GC 417 Effacement réseaux Les Mielles Surtauvillle						40 162,22 €	40 162,22 €	40 162,22 €		
GC 418 Extension ZA des Costils						4 076 000,00 €	4 076 000,00 €	349 934,33 €	1 500 065,67 €	2 226 000,00 €

Reçus	0,00 €	12 935 330,00 €	15 549 724,96 €	18 029 035,35 €	14 910 000,00 €			19 619 374,37 €	1 190 904,00 €	0,00 €
Subvention d'équipement EDF		2 450 000,00 €	2 950 000,00 €	4 350 000,00 €	4 070 000,00 €	4 070 000,00 €	4 070 000,00 €	2 785 000,00 €	200 000,00 €	
Emprunt anticipé Grand chantier		7 250 000,00 €	8 625 000,00 €	8 790 000,00 €	10 840 000,00 €	10 840 000,00 €	10 840 000,00 €	10 840 000,00 €		
Définitif subvention EDF sur emprunt anticipé				68 136,76 €				9 146 635,43 €		
Amortissement anticipé emprunt GC avec différentiel					-24 209,22 €			-136 082,13 €		
Subvention Etat (DGE-DET)		680 800,00 €	1 387 300,00 €	1 726 300,00 €	320 800,00 €			1 524 537,69 €		
Subvention Conseil Général (contrat territoire)			53 400,00 €	2 534 024,96 €	2 798 007,81 €			3 712 351,29 €		
FCTVA								190 904,00 €		
Autres financements								79 314,68 €	800 000,00 €	
Besoins de financement du Budget principal	546 498,90 €	3 564 670,00 €	3 171 920,12 €	4 286 582,14 €	24 716 284,39 €			7 338 393,19 €	1 670 376,65 €	7 522 633,72 €

Acte rendu exécutoire
 après réception en Sous-Préfecture
 le : 26/04/2018
 et publication ou notification
 du : 20/04/2018

Budget eau (montant HT)

2/2

		Pour mémoire avant création AP	Déj 2009 099 du 11/12/2009 Création	Déj 2010 002 du 28/01/2010 Modif 1	Déj 2011 003 du 27/01/2011 Modif 2	Total AP HT Modif 11	Total AP TTC Modif 12	Cumul réalisé 2009 à 2017	Total AP TTC Modif 12	CP 2018 budgetés (CP2018+CP2017 non réalisés) Modif 12	CP 2019
Opération	Dépenses										
GC 402	Usine de Teurthéville	56 843,42 €		2 390 000,00 €	2 421 020,00 €	2 574 743,17 €	2 578 535,64 €	2 572 535,64 €	6 000,00 €	0,00 €	
GC 413	Surpresseur croix du siquet & groupe électrogène			2 300 000,00 €	2 356 020,00 €	2 430 242,93 €	2 430 243,93 €	2 424 243,93 €	6 000,00 €		
GC 410	Parc stationnement Flamanville - dévoilement, sécurisation			90 000,00 €	65 000,00 €	65 066,12 €	65 066,12 €	65 066,12 €			
GC 404	Gymnase - Flamanville - Extension					64 568,52 €	64 568,52 €	64 568,52 €			
GC 408	RPI de Sotteville - Extension					14 865,60 €	14 865,60 €	14 865,60 €			
GC 414	Bas de Diélette					0,00 €	0,00 €	0,00 €			
GC 416	PSLA					0,00 €	0,00 €	0,00 €			
						0,00 €	3 791,47 €	3 791,47 €			

		Recettes	15 172,01 €	2 390 000,00 €	2 421 020,00 €	2 848 881,30 €	2 848 881,30 €	0,00 €			
Opération	Dépenses										
Subvention d'équipement EDF				90 000,00 €	65 000,00 €	63 000,00 €	63 000,00 €				
Subvention du budget principal Grand chantier				770 000,00 €	956 020,00 €	1 785 826,17 €	1 785 826,17 €				
Avance/émpriunt taux zéro AESN				460 000,00 €	470 000,00 €	0,00 €	0,00 €				
Subvention AESN				840 000,00 €	700 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €				
Subvention Conseil Général			15 172,01 €	230 000,00 €	230 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €				
Autres financements				230 000,00 €	230 000,00 €	55,13 €	55,13 €				
				0,00 €	0,00 €	-274 138,13 €	-274 138,13 €				
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	-276 345,66 €				
						0,00 €	0,00 €				

Budget assainissement (montant HT)

		Affectation de l'AP	Déj 2009 099 du 11/12/2009 Création	Déj 2010 002 du 28/01/2010 Modif 1	Déj 2011 003 du 27/01/2011 Modif 2	Total AP TTC Modif 11	Total AP HT Modif 12	Cumul réalisé 2009 à 2017	Total AP HT Modif 12	CP 2018 budgetés (CP2018+CP2017 non réalisés) Modif 12	CP 2019
Opération	Dépenses										
GC 404	Gymnase Flamanville - dévoilement	67 585,84 €				102 628,97 €	90 628,97 €	30 628,97 €	60 000,00 €	0,00 €	
GC 414	Bas de Diélette - Poste relèvement					30 628,97 €	30 628,97 €	30 628,97 €	0,00 €	60 000,00 €	
GC 410	Parc stationnement Flamanville - sécurisation					72 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
						0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
						0,00 €	90 628,97 €	90 628,97 €	0,00 €	0,00 €	

		Recettes	0,00 €	102 628,97 €	0,00 €	30 628,97 €	0,00 €	0,00 €			
Opération	Dépenses										
Subvention du budget principal Grand chantier					102 628,97 €	102 628,97 €	102 628,97 €	102 628,97 €			
						0,00 €	0,00 €	0,00 €			
						0,00 €	90 628,97 €	90 628,97 €			

AUTORISATION DE PROGRAMME N°002-2013 - TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE BATIMENTS SUR LE PORT DE DIELETTE - Modification n° 6

Budget port (montants HT)

Affectation de l'AP		Dél 2016-007 du 07/03/2016 Modif n° 4	TOTAL HT AP ajustée Modif n° 5	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	CP 2018 budgetisés (CP2018+CP 2017 non réalisés)
Opération	Dépenses							
100	Travaux pour la construction de bâtiments sur le port de Dielette		4 700 000,00 €	4 800 000,00 €	123 145,78 €	838 675,87 €	2 587 181,64 €	874 060,36 €
			4 700 000,00 €	4 800 000,00 €	123 145,78 €	838 675,87 €	2 587 181,64 €	874 060,36 €

Reçailles	684 265,00 €	684 265,00 €	0,00 €	145 279,50 €	150 511,00 €	388 474,50 €	0,00 €
Subventions Etat - DETR (bureau du port et gare maritime)	484 265,00 €	484 265,00 €	0,00 €	145 279,50 €	0,00 €	338 985,50 €	0,00 €
Subventions Conseil Régional (bureau du port)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions Conseil Général (bureau du port et gare marit.)	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	150 511,00 €	150 511,00 €	49 489,00 €	0,00 €
Autofinancement	4 015 735,00 €	4 115 735,00 €	123 145,78 €	693 396,37 €	2 436 670,64 €	485 585,86 €	235 425,02 €

Acte rendu exécutoire
 après réception en Sous-Préfecture
 le : *26/04/2018*
 et publication ou notification
 du : *20/04/2018*

MODIFICATION N° 3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 003-2016
Fonds de concours - Projets communaux

Opération budgétaire n° 600

Budget principal (montant TTC)

Commune	Affectation	Catégorie Eligibilité	Total AP TTC Modif n°3 du 07/12/2017	Réalisé 2016 pour mémoire	Réalisé 2017 pour mémoire	CP 2018 budgétisés (CP2018 + CP2017 non réalisés)
Flamanville	Réhabilitation 8 logements Cité Sainte Barbe	Logt G Chantier	193 464,84 €	193 464,84 €		
Flamanville	Réhabilitation 3 logements Cité Sainte Barbe	Logt G Chantier	33 025,14 €	33 025,14 €		
Flamanville	Croiselleries 1 - Voiries 20 logements HLM	Logt Sociaux GC	207 106,70 €	207 106,70 €		
Flamanville	Croiselleries 2 - Voiries 8 logements HLM	Logt Sociaux GC	40 254,10 €	40 254,10 €		
Flamanville	Construction ALSH	Enfance GC	605 193,33 €	605 193,33 €		
Flamanville	Restructuration extension EHPAD	Unique/Struc	1 467 029,70 €	440 108,91 €		1 026 920,79 €
Flamanville	Extension gendarmerie	Structurant	913 000,00 €			913 000,00 €
Grosville	Construction Garderie + 2 salles TAP	Enfance	191 561,00 €	57 468,30 €		134 092,70 €
Héauville	Acquisition et réhabilitation d'un logement	Logt G Chantier	63 900,58 €	63 900,58 €		
Les Pieux	ZAC VRD 22 logements sociaux	Logt Sociaux GC	186 304,97 €	186 304,97 €		
Les Pieux	Espace culturel	Unique/Struc	1 466 461,01 €	1 466 461,01 €		
Les Pieux	Construction CLSH - Pôle enfance	Enfance GC	704 803,13 €	211 440,94 €		493 362,19 €
Siouville Hague	Construction de 3 gîtes de mer	Logt G Chantier	14 253,58 €	14 253,58 €		
Siouville Hague	Garderie péri scolaire et CLSH	Enfance	69 263,76 €			69 263,76 €
Sotteville	Accueil périscolaire CLSH	Enfance GC	121 997,91 €		36 599,37 €	85 398,54 €
Surtainville	4 pavillons et aménagement 6 parcelles	Logt G Chantier	52 616,33 €	52 616,33 €		

Surteilville	Garderie péri scolaire et CLSH	Enfance GC	52 519,32 €	52 519,32 €
			6 382 755,40 €	3 624 118,05 €

Surteilville Garderie péri scolaire et CLSH
Enfance GC 52 519,32 € 52 519,32 €

6 382 755,40 € 3 624 118,05 €

36 599,37 € 36 599,37 € 2 722 037,98 €

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 26/04/2018
et publication ou notification
du : 20/04/2018

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 005-2016 - Modification n° 3
Agendas d'Accessibilité Programmée des Communes membres
Opération budgétaire n° 602

Budget principal (montant TTC)

Affectation	Nombre d'Etablissements recevant du public	Total AP TTC Modif n°2 +CP2017 non réalisés)	CP2018 budgétisés (CP2018 +CP2017 non réalisés)	CP 2019
BENOISTVILLE	6	32 051,00 €	32 051,00 €	0,00 €
BRICQUEBOSQ	7	122 516,67 €	23 551,00 €	98 965,67 €
FLAMANVILLE	15	160 680,05 €	98 167,00 €	62 513,05 €
GROSVILLE	7	44 494,00 €	44 494,00 €	0,00 €
HEAUVILLE	4	69 719,00 €	69 719,00 €	0,00 €
HELLEVILLE	3	12 834,00 €	12 834,00 €	0,00 €
LE ROZEL	6	23 021,92 €	12 713,00 €	10 308,92 €
LES PIEUX	19	125 459,06 €	63 091,00 €	62 368,06 €
PIERREVILLE	5	57 524,00 €	57 524,00 €	0,00 €
ST CHRISTOPHE DU FOC	5	12 996,00 €	12 996,00 €	0,00 €
ST GERMAIN LE GAILLARD	5	70 198,59 €	2 804,00 €	67 394,59 €
SIOUVILLE HAGUE	16	84 908,00 €	52 552,00 €	32 356,00 €
SOTTEVILLE	4	8 051,00 €	8 051,00 €	0,00 €
SURTAINVILLE	8	48 943,00 €	48 943,00 €	0,00 €
TREAUVILLE	3	9 279,00 €	9 279,00 €	0,00 €
Total	882 675,29 €	548 769,00 €	333 906,29 €	

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 26/04/2018
et publication ou notification
du : 26/04/2018